

522 POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES.

minit mad ac e velot — Evisimp laqueat var ar geot; — Pa
vezo paet an dieou — E c'hellimp mont da zistum spillou —
Neuse ni a gano Ça-ira, — Eat an Nation da netra.

FIN.

Christenien fidel tostaet ⁽¹⁾**1**

Christenien fidel tostaet — Mo pet ma hetel selaouet —
Rac malurus en em rentet — Ma heulet an hiritiqued.

2

Heritiq eo an ini — Pini na deu da gredi — Ar pes an eus
bet decidet — An illis pa voa asamblet.

3

Credet om boa bete vremant — Penos ar pap voa ar hentan
— Penos e voa d'ean roet — Pouer var an ol bastoret.

4

Bremant dre euvro a nation — Da beb escop en e ganton —
Eus roet eur pouer egal — Da hini ar viquel general.

(1) Nous donnons comme titre les premiers mots de la chanson, qui est en dialecte trégorrois.

(2) Cette chanson bretonne, avec une autre que nous donnerons aussi, se trouve aux Archives départementales des Côtes-du-Nord. Toutes deux sont accompagnées d'une traduction française qui contient quelques erreurs. Elles font partie du dossier du prêtre Le Marrec, au Greffe du Tribunal de première instance de Saint-Brieuc. Yves Le Marrec était frère-lai, ex-chartreux de la Chartreuse d'Auray. Il fut arrêté le 27 avril 1793, chez son frère, à Ploumilliau, à l'ouest de Lannion (Côtes-du-Nord). Ayant plus de 60 ans (il en avait 61), il fut condamné le 13 août 1793 par le Tribunal criminel des Côtes-du-Nord à être enfermé sous huitaine dans une maison particulière au chef-lieu du département. Deux cantiques « incendiaires » furent saisis sur

POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES. 523

Examinez bien et vous verrez — Que nous serons mis sur le gazon. — Quand les dettes seront payées — Nous pourrons aller ramasser des épingles; — Alors nous chanterons : « Ça ira — La Nation est réduite à rien. »

FIN

Chrétiens fidèles approchez ⁽²⁾**1**

Chrétiens fidèles, approchez, — Je vous prie d'écouter ma leçon; — Car vous vous rendez malheureux, — Si vous hantez les hérétiques.

2

Hérétique est celui — Qui ne croit pas — Ce qu'a décidé — L'Eglise assemblée.

3

Nous avons cru jusqu'à présent — Que le pape était le premier, — Qu'il lui avait été donné — Pouvoir sur tous les pasteurs.

4

A présent, par les œuvres de la nation, — A chaque évêque dans son canton, — Il a été donné un pouvoir égal — A celui de vicaire général.

lui. Il déclara les avoir reçus du vicaire de Trédrez, dont il dit ignorer le nom, et qui les lui remit avant de partir pour Jersey. Les onze premières strophes du chant que nous donnons ici se retrouvent aux Archives départementales du Finistère, dans le dossier Laviec, ex-récollet (série L (V), liasse Clergé constitutionnel, Prestations de serments). Originaire de Plouigneau (évêché de Tréguier), Zacharie Laviec, prêtre récollet de Cuburien, près Morlaix, fut nommé vicaire constitutionnel de Garlan en mars 1792, et rétracta son serment avec éclat au cours du mois d'avril suivant. Le 21 avril il quittait Garlan, après avoir laissé à la sacristie la formule de sa rétractation accompagnée d'une chanson bretonne. Saisi à Pontivy par la gendarmerie lancée à sa poursuite, il fut interné au Château de Brest, en mai 1792. Sous le Concordat, il fut vicaire de Garlan de 1804 à 1837.

524 POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES.

5

Na skriver pelloc'h lizerou — Da rom evit cavet dispancou
— Pep escop en e escopli — En tout a deu da dispansi.

6

Guesal pa ve 'n escop choaset — E ranque bean aprouvet —
Gant ar chef quenta en illis — Difen a rer se en paris.

7

Adieu eta d'eo'h tad santel — Chui pini on haric fidel —
Bremant omp en em separet — Sur omp ol da veau collet.

8

Adieu tad mab ⁽³⁾ spered santel — Adieu guerhès celestiel
— Adieu dech sent a senteset — Hui pere so er joaustet.

9

Quement hini o deus touet — N'o deus eta pouer ebet —
Rac ar pouer spirituel — A depant deus an tad santel.

10

Nul eta eo an absolver — A royo deoch an douerien — Ac
eleach dont d'o tiseren — En o conduont d'an iferent.

11

An dimiou n'in aprouvet — Ne mert gant an hiritiquet —
An dispansou so inutil — Ne n'int mad nemert er sivil.

(3) Le contexte invite à lire *mab* au lieu de *mad* qui figure dans le manuscrit.

POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES. 525**5**

On n'écrit plus de lettres à Rome — Pour obtenir des dispenses; — Chaque évêque dans son évêché — Dispense dans tous les cas.

6

Jadis quand l'évêque était élu, — Il devait être approuvé — Par le premier chef de l'Eglise. — Cela est défendu à Paris.

7

Adieu donc à vous, Saint Père, — Vous qui nous aimiez fidèlement; — A présent nous nous sommes séparés : — Notre perte à tous est certaine.

8

Adieu, Père, Fils, Saint-Esprit, — Adieu, Vierge céleste, — Adieu, Saints et Saintes, — Vous qui êtes dans la joie.

9

Tous ceux qui ont juré — N'ont donc aucun pouvoir, — Car le pouvoir spirituel — Dépend du Saint Père.

10

Nulle est donc l'absolution — Que vous donneront les jureurs, — Et, au lieu de vous délier, — Ils vous conduisent en enfer.

11

Les mariages ne sont approuvés — Que par les hérétiques; — Les dispenses sont inutiles, — Elles ne sont bonnes qu'au civil.

526 POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES.

12

An escibiens so chaseet — Re al 'n o flacs so lequet — Mes
n'in quet hoas maro — Gantes e chom ar pouerrio.

13

An illis a so mepriset — E oll vado a so guerset — Ac an
neb a ra sermant — A lavar se so exelant.

14

Petra rai breman inco — Pere so ebars er flamo — Guerset
eo breman an ofrans — A voa evit o delivrans.

15

An disurs er rouanteles — En quer quen couls a var ar mes
— Ar muntrou ac a laronsi — A aprover o sermanti.

16

Mes allas an ignorantet — Ne velont sclerijen ebet — An
offis a rer en ordinal — Evel ebars en amser al.

17

An offisou ma vent chanset — O faoulagad a ve choquet —
Bean o deus ar finesse — D'o tromplan en quemen se.

18

Bean so cals a noteret — Pere deus o harq a so toret —
Ac a rafe d'eoeh ur hontrat — Ar forme partout a ve caet mad.

(4) Le texte officiel traduit inexactement : *dont les charges sont cassées.*

POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES. 527

12

Les évêques sont expulsés; — On en a mis d'autres à leur place; — Mais ils ne sont pas encore morts, — C'est avec eux que restent les pouvoirs.

13

L'Eglise est méprisée; — Tous ses biens sont vendus, — Et ceux qui font le serment — Disent que cela est excellent.

14

Que feront à présent les âmes — Qui sont dans les flammes? — Les offrandes sont maintenant vendues, — Qui étaient destinées pour leur délivrance

15

Le désordre dans le royaume, — Dans les villes comme dans les campagnes; — Les meurtres et les vols — Sont approuvés quand on fait le serment.

16

Mais hélas! les ignorants — Ne voient aucune lumière : — Les offices se font comme à l'ordinaire, — Ainsi que dans l'ancien temps.

17

Si les offices étaient changés, — Vos yeux en seraient choqués; — (Les assermentés) ont la finesse — De vous tromper en cela.

18

Il y a beaucoup de notaires — Qui sont cassés de leurs charges ⁽⁴⁾. — Et qui vous feraient un contrat; — La forme en serait trouvée bonne partout

528 POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES.

19

Mes dre deffot a galile — E ve inutil quemen se — En justis
e ve reprouvet — Ar hontrat o defe scrivet.

20

Allas! Allas! man a gredet — Nemert d'ar pes a remerquet
— Hui a allo nach pa geret — Ar mister dimeus an drindet.

21

Da hueil nen och quet obliget — Ar re pere o deus quitet —
Ar pap o escop, o salver — Evit redec var lerc'h paper.

22

Netra ebars an aparans — Nen eus chanjet ebars en frans
— Mes ar re o deveus touet — A so pel so excomuniet.

23

Mar o heus hoant greet evelles — Decretet caer eo a liberte
— Mes ho hine vo collet — O heuil eur sort heretiquet.

24

Mar deo mad ar religion — A digas d'imp an nasyon —
E voam aboe trivoac'h cant vlas — En em dali dimeus ar
guasan.

25

Inutil eo ar pedenou — Evit a re a so marou — Emedint
en devalijent — Etre griffo an diaollien.

(5) Il faut donc, au lieu de s'en tenir aux apparences, aller jusqu'au fond des choses.

(6) Ce papier est probablement un titre de pension.

(7) Le 13 avril 1791, Pie VI avait adressé aux assermentés une nouvelle monition; d'autres monitions aux intrus suivirent le 19 mars 1792; Pie VI cependant n'exécuta jamais sa menace d'excommunication.

POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES. 529

19

Mais, par défaut de qualité, — Cela serait inutile; — En justice serait réprouvé — Le contrat qu'ils auraient écrit.

20

Hélas! Hélas! si vous ne croyez — Que ce que vous remarquez, — Vous pourrez nier quand vous voudrez — Le mystère de la Trinité ⁽⁵⁾.

21

Vous n'êtes pas obligés de suivre — Ceux qui ont quitté — Le pape, leur évêque, leur Sauveur, — Pour courir après du papier ⁽⁶⁾.

22

A s'en tenir aux apparences, — Rien n'est changé en France; — Mais ceux qui ont juré — Sont excommuniés depuis longtemps ⁽⁷⁾.

23

Si vous le voulez, faites comme eux; — La liberté est bel et bien décrétée; — Mais votre âme sera perdue — A suivre de tels hérétiques.

24

Si la religion est bonne, — Que nous apporte la nation, — Nous étions depuis dix-huit cents ans — Dans l'aveuglement le plus funeste.

25

Inutiles sont les prières — Pour les trépassés : — Ils sont dans les ténèbres, — Entre les griffes des diables.

530 POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES.

26

An diaoulïen a so joaus — O welet quement a dissurs —
A lar an eil d'egiles — Compagnunes or bo bemde.

27

Sortiet eta christenien — Dimeus o tevaligen — Selaouet
moues an Tat santel — Pini so hoas deus o quervel.

28

O hescops leun a garantès — Mo pet er gelaouet ives —
Deus o hineo eo carguet — A non pas ini al ebet.

29

Guir eo penos eo ramplacet — Un al en e blas so lequet —
Mes quement se ne ra netra — Ar pouerriou a chom ganta.

30

N'en deus den laic er bed mant — A affe lemel digantan —
Ar pouer en eus re(ce)vet. — Digant viquer salver ar bed.

31

An intru en deus en ramplaset — N'en eus eta pouer abet —
Dre se ne al quet a absolvi — Na rei pouer da nep hini.

32

Bremant cleel guelet patant — Penos ne quet mad ar
sermant — A nep en gra e dre o sotis — En em separ eus
an illis.

33

Pedomp doue gant carante — Da sellet ousimp ad drue —
Rac ar fe eur veach collet — Es omp sur da veant dannet —
Amen.

(8) Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier.

POÉSIES ET CHANSONS POPULAIRES BRETONNES. 531

26

Les diables sont joyeux — De voir tant de désordre; — Ils se disent l'un à l'autre : — « Nous aurons de la compagnie tous les jours ».

27

Sortez donc, chrétiens, — De vos ténèbres; — Ecoutez la voix du Saint Père — Qui vous appelle encore.

28

Votre évêque, plein de charité, — Je vous prie de l'écouter aussi; — De vos âmes il est chargé, — [Lui seul] et pas un autre ⁽⁸⁾.

29

Il est remplacé à la vérité, — Un autre a été mis à sa place ⁽⁹⁾; — Mais cela ne fait rien, — Les pouvoirs restent avec lui.

30

Il n'est aucun laïc en ce monde — Qui puisse lui ôter — Les pouvoirs qu'il a reçus — Du vicaire du Sauveur du monde.

31

L'intrus qui l'a remplacé — N'a donc aucun pouvoir; — Ainsi il ne peut absoudre, — Ni donner de pouvoir à qui que ce soit.

32

Vous devez voir, à présent, avec évidence — Que le serment n'est rien de bon; — Ceux qui ont la sottise de le faire — Se séparent de l'Eglise.

33

Prions Dieu avec amour, — De jeter sur nous un regard de pitié; — Car, une fois la foi perdue — Nous sommes sûrs d'être damnés. — Ainsi soit-il.

(8) L'intrus Jacob, sacré à Paris, le 1^{er} mai 1791, installé évêque de Saint-Brieuc le 15 du même mois.